



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Objet	Rapporteur	Délibération du Conseil Municipal															
Rapport d'activité Année 2021 CCPOH	M Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à Mme ALVES-TEIXEIRA Florence), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme LAMY Catherine), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), ✓ Prend acte du rapport d'activité année 2021 CCPOH															
Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés année 2021 CCPOH	M Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à Mme ALVES-TEIXEIRA Florence), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme LAMY Catherine), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), ✓ Prend acte du rapport de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés année 2021 CCPOH															
Création d'emplois saisonniers et/ou contractuels pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023	M Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à Mme ALVES-TEIXEIRA Florence), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme LAMY Catherine), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre) avec : ➤ 1 abstention M LECLERCQ Aimé DECIDE ✓ De créer 10 emplois contractuels et saisonniers pour l'année 2023 (janvier à décembre), ✓ Précise que la durée hebdomadaire des emplois n'excédera pas 35 /h semaine soit : <ul style="list-style-type: none"> • 7 agents techniques • 1 agent technique à temps non complet • 1 agent administratif à temps non complet • 1 agent administratif à temps complet ✓ Que la rémunération sera attachée à l'échelle indiciaire de celle des adjoints techniques territoriaux et à celle des adjoints administratifs ✓ Modifier l'état du personnel de la commune															
Autorisation à liquider et mandater les dépenses d'Investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	M Le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à Mme ALVES-TEIXEIRA Florence), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme LAMY Catherine), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre), DECIDE ➤ De donner autorisation à M Le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts (soit 25 %), au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser Considérant que les dépenses d'investissement budgétées en 2022 (hors chapitre 16 et restes à réaliser), et conformément aux textes applicables, s'élèvent à : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Chapitres</th> <th>Crédits ouverts 2022</th> <th>Autorisation du montant avant le vote du budget (dans la limite du quart des crédits votés en 2022)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chapitre 20 Immobilisation Incorporelle</td> <td>3 000,00 €</td> <td>750,00 €</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 21 Immobilisation corporelle</td> <td>429 935,00 €</td> <td>50 000 €</td> </tr> <tr> <td>Chapitre 23 Immobilisation en cours</td> <td>1 110 200,00 €</td> <td>40 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1 543 135,00 €</td> <td>90 750,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Chapitres	Crédits ouverts 2022	Autorisation du montant avant le vote du budget (dans la limite du quart des crédits votés en 2022)	Chapitre 20 Immobilisation Incorporelle	3 000,00 €	750,00 €	Chapitre 21 Immobilisation corporelle	429 935,00 €	50 000 €	Chapitre 23 Immobilisation en cours	1 110 200,00 €	40 000 €	TOTAL	1 543 135,00 €	90 750,00 €
Chapitres	Crédits ouverts 2022	Autorisation du montant avant le vote du budget (dans la limite du quart des crédits votés en 2022)															
Chapitre 20 Immobilisation Incorporelle	3 000,00 €	750,00 €															
Chapitre 21 Immobilisation corporelle	429 935,00 €	50 000 €															
Chapitre 23 Immobilisation en cours	1 110 200,00 €	40 000 €															
TOTAL	1 543 135,00 €	90 750,00 €															

Demande de subvention exceptionnelle pour la tournée du Père Noel Association ASA	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à Mme ALVES-TEIXEIRA Florence), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme LAMY Catherine), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre),</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>➤ D'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 450 € au profit de l'association ASA pour la tournée du Père Noel.</p>
Passation d'un nouveau contrat d'assurance Lot 1 Dommage aux biens suite à la résiliation du contrat par la compagnie d'assurance pour sinistralité	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme ALDEBERT Dominique (pouvoir à Mme ALVES-TEIXEIRA Florence), Mme GENAUX Fanny (pouvoir à Mme LAMY Catherine), M WALBECQ Jessie (pouvoir à M FREMONT Jean-Pierre),</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>➤ D'attribuer le Lot 1 Assurance Dommages aux Biens à GROUPAMA PVL pour un montant de 1 561,30 € conformément au rapport d'analyse des offres</p> <p>➤ D'autoriser M Le Maire à signer et notifier le Lot 1 du marché à la société retenue, conformément au rapport d'analyse des offres.</p>
Objet	Rapporteur	Informations diverses
Loi de finances rectificative pour 2022	M Le Maire	<p><u>Le texte de l'article du projet de loi relatif à cette évolution :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Transforme l'obligation de reversement de la TAM des communes aux EPCI en simple faculté ✓ Ne rend pas caduque les délibérations déjà prises (contrairement à ce qui a été revendiqué), mais offre un délai de 2 mois à compter de la promulgation de la loi pour que les collectivités les modifient ou les reportent (annulent).
Convention de participation au titre de la Protection Sociale Complémentaire	M Le Maire	<p>Dans le cadre de sa nouvelle mission obligatoire consistant à la conclusion, pour le compte des collectivités, de convention de participation au titre de la Protection Sociale Complémentaire, le Centre de gestion de l'Oise a lancé un appel public à concurrence mutualisée en vue de conclure deux conventions de participation pour garantir les risques « Prévoyance et Santé ».</p>
Pistes d'économies dans les dépenses de fonctionnement de la collectivité	M Le Maire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Economie de chauffage dans les bâtiments communaux ➤ Annulation de la cérémonie des vœux du Maire ➤ Extinction de l'éclairage public de 0h00 à 5h00

La séance du Conseil Municipal est levée à 19h40

Le Maire
Michel DELAGRANGE

